

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2026 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES, DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS FINANCIERS, CONTRACTUELS ET
ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DU PERSONNEL**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 10 août 2026 à la salle du conseil située au 18, avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30 dans le but de consulter la population sur le projet de règlement numéro 354-2026 adopté lors de la séance ordinaire du 6 juillet dernier.

Ce projet de règlement vise à encadrer les règles relatives au contrôle et au suivi budgétaires de la Municipalité. Il établit les pouvoirs pouvant être délégués à la direction générale en matière financière, contractuelle et administrative, précise les règles applicables à la gestion du personnel ainsi que les responsabilités des différents intervenants afin d'assurer une gestion efficace, transparente et conforme aux dispositions du Code municipal du Québec.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 18, avenue du Centenaire à Saint-Damase aux heures ordinaires de bureau.

Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 7 JUILLET 2026



Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière